

ENVIRONNEMENT**Protection des pigeons**

Convention de partenariat avec l'association espaces de rencontres entre les hommes et les oiseaux (AERHO)

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique de protection et de gestion de la population animale, la ville d'Ivry-sur-Seine souhaite conventionner avec l'association espaces de rencontres entre les hommes et les oiseaux (AERHO).

La Ville, depuis plusieurs années, réalise via une société la capture et la stérilisation des pigeons sur l'ensemble du territoire. Cela permet de pouvoir gérer cette population afin de réduire les nuisances occasionnées par un trop grand nombre de ces oiseaux.

Afin de développer cette action, il est proposé de favoriser un partenariat avec l'association AERHO qui travaille avec la Ville depuis 2006 (réalisation d'une étude ornithologique puis un suivi des pigeons dans les quartiers d'Ivry).

Ce travail sera innovant et nécessaire pour continuer à réguler la population des pigeons et améliorer leur bonne intégration dans la Ville, notamment en organisant des rencontres avec les nourriciers connus par le service Habitat. Les habitudes de nourrissage créent en effet des nuisances dans certains quartiers (dépôt de fientes, présence de rats).

C'est pourquoi, il est prévu de réaliser : un suivi ornithologique des populations de pigeons, le traitement des plaintes des Ivryens, l'établissement de relations avec les nourriciers, des actions de médiation dans les quartiers, des actions pédagogiques dans les écoles et les centres de loisirs, une information locale (Ivry-ma-ville, site Internet ainsi qu'une sensibilisation de la population)...

Cette convention de partenariat est conclue pour une durée de 5 ans.

Afin de soutenir les actions susvisées de l'association en faveur d'un bien vivre ensemble en ville par le biais des relations de l'homme à l'animal, la convention prévoit le versement par la Commune d'une subvention annuelle, dont le montant pour l'année 2012 s'élève à 5000 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention avec l'association AERHO.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : convention.

ENVIRONNEMENT

Protection des pigeons

Convention de partenariat avec l'association espaces de rencontres entre les hommes et les oiseaux (AERHO)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la politique de protection et de gestion de la population animale menée par la Ville,

considérant la nécessité de réguler la population des pigeons afin de réduire les nuisances engendrées par leur trop grand nombre,

considérant que dans ce cadre, la Ville souhaite travailler en partenariat avec l'association AERHO qui mène des actions à la fois en faveur de la régulation éthique des pigeons ainsi que pour leur bonne intégration en ville,

considérant que la Ville souhaite verser une subvention annuelle à cette association afin de soutenir les actions susvisées,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 34 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association espaces de rencontres entre les hommes et les oiseaux (AERHO) et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : PRECISE que, pour l'année 2012, le montant de la subvention accordée par la Ville à l'association est de 5000 €.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 MAI 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 30 MAI 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 MAI 2012